Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID: 074-217400522-20211215-D21_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de L'an deux mille vingt et un

membres: Le 14 décembre à vingt heures et trente minutes

En exercice: 15 Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX, dûment convoqué, s'est

Présents: 12 réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de

Votants: 14 Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.

POUR: 14 CONTRE:/ Date de convocation: Le 10 décembre 2021. ABSTENTION:/ Secrétaire de séance : Gaël MENETRIER

Présents: Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD,

Delphine BACHELLERIE, Cécile CASSOU-LENS, Gaël MENETRIER Absent(e)(s) avec procuration: Martin PHILIPPS, Estelle SIMONIN

Absent(e)(s) sans procuration: Arnaud POLLET

Délibération nº D21-23

Objet: Attribution des terrains communaux vacants et renouvellement des baux communaux échus

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une partie des baux communaux arrivait à terme en raison de départs à la retraite ou de cessation d'activité sur la commune. La répartition proposée des parcelles rendues libres est la suivante :

	Ex R. COMPAGNON	Ex E. MEGEVAND
BACCHUS 1521 C 9		98a 86
BACCHUS 1521 D 11	94a 51	
BACCHUS 1521 D 12	94a 54	
AU VERNAY 537 B 4	48a 73	
LES COTES 674 A 9		52a 60
LES COTES 674 A 10		60a 76
LE ROZET A 109		1ha 31ca

	Mickaël MAGNIN	S. MEGEVAND A. GUILLET GAEC La Motte	Irène ANEX	J-M MEGEVAND GAEC Le Grand Clos
	98a 86			
		G.	91a 01	
			94a 54	
' [,	48a 73		
	52a 60			
	60a 76			
				1ha 31ca

Il est précisé que :

- La parcelle BACCHUS 1521 D 11 d'une contenance de 94a 51ca sera partiellement occupée par le futur réservoir d'eau potable de la CCPC sur une surface de 350m² (la surface nette louée est de 91a 01ca),
- La parcelle LA SAUFFAZ 114 B anciennement exploitée par M. Raymond COMPAGNON d'une contenance de 28a 75ca ne sera pas relouée.
- La parcelle LE ROZET A 110 d'une contenance de 48a 10ca actuellement exploitée par M. Jean-Marc MEGEVAND sera régularisée sur le bail renouvelé.

Monsieur le Maire rappelle également que certains baux communaux arrivant à échéance, il est nécessaire de les renouveler.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 074-217400522-20211215-D21_23-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

✓ ACCEPTE la répartition des parcelles rendues libres selon le tableau ci-dessous, qui viendront s'ajouter, pour chacun des bénéficiaires, aux parcelles faisant déjà éventuellement l'objet d'un bail avec la commune :

	Mickaël MAGNIN	S. MEGEVAND A. GUILLET GAEC La Motte	Irène ANEX	J-M MEGEVAND GAEC Le Grand Clos
BACCHUS 1521 C 9	98a 86			
BACCHUS 1521 D 11			91a 01	
BACCHUS 1521 D 12			94a 54	
AU VERNAY 537 B 4		48a 73		
LES COTES 674 A 9	52a 60			
LES COTES 674 A 10	60a 76			
LE ROZET A 109				1ha 31ca

[✓] ACCEPTE le renouvellement des baux communaux échus,

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Vincent TISSC

Certifiée exécutoire le 15 décembre 2021 Transmise en Sous-Préfecture le 15 décembre 2021

Affichée le 15 décembre 2021

[✓] AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouveaux baux.